



# Manufacturer's Retail Outlet Licence

THE LIQUOR LICENSING BOARD hereby issues a Manufacturer's Retail Outlet Licence to

La Commission des licences d'alcool délivre une licence de point de vente au détail du fabricant à

\_\_\_\_\_  
Licence No/N°

\_\_\_\_\_  
Licence Holder / Titulaire de la licence

\_\_\_\_\_  
operating a manufacturing facility at  
exploitant une installation de fabrication située au

address/location of manufacturing facility/ Adresse et emplacement de l'installation de  
fabrication

and operating as  
et exploitée sous le  
nom de

\_\_\_\_\_  
name of establishment / Nom de l'établissement

in accordance with section 4.1 of the *Liquor Regulations*. This licence authorizes the Licence Holder to operate a retail outlet within the above named manufacturing facility and sell beer manufactured at that facility directly to patrons. The Liquor Licensing Board may impose terms and conditions on this licence. conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur les boissons alcoolisées*. La présente licence autorise le titulaire de la licence à exploiter un point de vente au détail situé dans l'installation de fabrication précitée et à vendre directement aux clients la bière qui a été fabriquée à l'installation de fabrication. La Commission des licences d'alcool peut assortir la présente licence de conditions.

Approved Operating Hours:  
Heures d'ouverture autorisées :

\_\_\_\_\_  
Date of Issue / Date de délivrance

This licence must be prominently displayed at the retail outlet.

La présente licence doit être placée bien en vue dans le point de vente au détail.

additional terms and conditions / termes et conditions supplémentaires

To/au \_\_\_\_\_ To/au \_\_\_\_\_ To/au \_\_\_\_\_

To/ à \_\_\_\_\_ To/ à \_\_\_\_\_ To/ à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Date of Expiry / Date d'échéance

*Jaimie Graham*  
Liquor Licensing Board per  
Commission des licences d'alcool par